Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux
Bureau des semences et de la santé des végétaux

Adresse : 251 rue de Vaugirard, 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Olivier Dufour, Tél : 01 49 55 81 64
Courriel institutionnel : bssv.sdqpv.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. Interne : BSSV/2013-06-008
MOD10.21 F 20/07/12

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDQPV/N2013-8100

Date: 12 juin 2013

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application :	Immédiate
Abroge et remplace :	-
Date d'expiration :	Pérenne
Nombre d'annexe :	0
Degré et période de confidentialité :	Aucun

Objet : Mise en place de la délégation des analyses pour l'identification des nématodes à kystes de la pomme de terre (*Globodera pallida* et *Globodera rostochiensis*) et organisation du maintien de compétences du laboratoire national de référence (LNR) Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) unité de nématologie pour l'analyse de détection et d'identification pour ces deux nématodes.

Références :
- Laboratoires nationaux de référence Art. L. 202-1 à 5 et R. 202-2 à 7 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Section 4 Dispositions particulières Art. R. 256-26 à 251-41 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Arrêté du 29 décembre 2009 modifié, désignant les laboratoires nationaux de référence dans le domaine de la santé publique vétérinaire et phytosanitaire.

Résumé : La présente note a pour objet d'officialiser la délégation des analyses d'identification des nématodes à kystes de la pomme de terre (*Globodera pallida* et *Globodera rostochiensis*) et de décrire comment est organisé le maintien de compétences du LNR de nématologie pour la détection et l'identification de ces deux nématodes. Le maintien de compétence pour la détection des kystes du genre *Globodera* sera assuré par l'envoi du premier échantillon de la première parcelle prospectée par chaque DRAAF. Pour l'identification le maintien de compétences sera assuré par l'envoi d'un échantillon détecté positif pour le genre *Globodera* par mois par chacun des laboratoires agréés réalisant l'analyse de détection à concurrence de 5 maximum.

Mots-clés : nématologie – délégation – analyses - maintien de compétence - détection - identification - *Globodera pallida* - *Globodera rostochiensis* - LNR

Destinataires	
Pour exécution : DRAAF :	**Pour information** : - Anses-Laboratoire de la santé des végétaux - Laboratoires agréés pour l'analyse de détection des kystes de nématodes du genre *Globodera*

La délégation de l'analyse de détection morpho-biométrique des kystes du genre *Globodera* (Méthode officielle d'analyse MOA019 partie A) dont font partie les nématodes à kystes de la pomme de terre, *Globodera pallida* (Gp) et *Globodera rostochiensis* (Gr), a été mise en place depuis plusieurs années et actuellement il existe 7 laboratoires agréés pour cette analyse. Ces 7 laboratoires agréés pour la détection du genre *Globodera* sont suivis techniquement par le Laboratoire national de référence (LNR) Anses-Laboratoire de la santé des végétaux – unité de nématologie et participent aux essais inter-laboratoires d'aptitude (EILA) organisés par le LNR de nématologie pour évaluer leur capacité à réaliser cette analyse de détection

Après un appel à candidature en 2012 pour la délégation de l'analyse d'identification morpho-biométrique et par amplification génomique des kystes de Gp ou Gr et de leur éventuel contenu (MOA019 partie B), 2 laboratoires départementaux d'analyses (LDA 22 et LDA 67) ont été agréés par le ministère. La délégation de l'analyse d'identification est donc effective à partir de ce jour.

Il convient que les Draaf, qui ont une convention d'analyse avec un laboratoire ne réalisant que la partie détection des kystes, indique d'ores et déjà à ce laboratoire quel sera le laboratoire agréé (LDA22 ou LDA67) qui fera l'analyse d'identification des kystes, afin de faire les envois d'échantillons rapidement entre laboratoires en tant que de besoin.

Les LDA22 et le LDA67 sont suivis techniquement par le LNR de nématologie et participeront à l'EILA identification de Gp ou Gr avant la prochaine campagne de surveillance nématodes à kystes de la pomme de terre (juillet 2013 – février 2014). Le LNR de nématologie réalisera un suivi des 10 premiers échantillons détectés positifs pour le genre *Globodera* pour chaque laboratoire ayant réussi le passage à l'EILA d'identification.

Afin de maintenir la compétence technique et l'accréditation COFRAC du LNR Anses-LSV unité de nématologie pour ces deux analyses déléguées, il est décidé de mettre en place dès la prochaine campagne les 2 points suivants :

1/ Pour la compétence détection des kystes du genre *Globodera* :
Chaque DRAAF enverra le premier échantillon de la première parcelle prospectée au LNR de nématologie, soit un total de 22 échantillons.

2/ Pour la compétence identification de Gp ou de Gr :
Une partie des échantillons détectés positifs *Globodera* spp. par les laboratoires agréés pour la détection des 2 nématodes sera envoyée par ces derniers au LNR de nématologie. Concrètement et pour chaque laboratoire agréé, il s'agira du premier échantillon positif (correspondant à 1 parcelle) par mois et sur une période de 5 mois maximum (7 laboratoires x 1 échantillon x 5 mois, soit un total maximum de 35 échantillons). Le LNR est en charge de la bonne mise en place de ces envois d'échantillons de kystes.

Je vous demande de mettre en application le point 1 décrit ci-dessus.

Veuillez me faire part de toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette lettre à diffusion limitée.

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT